

Billet à gratter

<https://collections.pacmusee.qc.ca/objets/billet-a-gratter-2022-037-023/>

Collections / Vie démocratique et politique / billet à gratter



Licence CC BY-NC-ND 4.0

Billet à gratter en faveur du camp du OUI lors du référendum de 1995.

Numéro d'accession 2022.37.23

Date 1995

Médium et Support encre, papier

Dimensions 10,5 x 8,5 cm

Contexte historique

Le 30 octobre 1995, le Québec doit faire un choix qui, dans un cas comme dans l'autre, déterminera son destin. Pour une deuxième fois en 15 ans, le peuple québécois doit se prononcer sur son avenir politique pour savoir si le Québec conserve le statu quo et demeure dans le Canada, ou se sépare pour accéder à la pleine souveraineté.

En 1980, le Parti québécois dirigé par René Lévesque a essuyé un refus alors que 59,6% des Québécois ont voté non à la question référendaire visant à confier le mandat de négocier la souveraineté avec le Canada.

En 1995, le Parti québécois, dirigé par Jacques Parizeau, fait une deuxième tentative, fort de la remontée de l'idée d'indépendance à la suite de l'échec de l'accord du lac Meech et de Charlottetown.

Pendant des mois, le camp du OUI, mené par Jacques Parizeau, et le camp du NON, mené par Daniel Johnson fils, vont s'affronter pour faire adhérer le maximum de citoyens à leur position. Le billet à gratter sur la photo est l'un des outils employés par le camp du OUI pour mousser son option.

Après une campagne référendaire intense de plusieurs mois, les Québécois tranchent le soir du 30 octobre 1995 : le NON l'emporte avec un mince 50,58 % d'appuis, contre 49,42 % pour le OUI.